

Folia Pharmacotherapeutica décembre 2018

Bon à savoir

La prescription électronique ne sera obligatoire qu'à partir du 1er janvier 2020

L'entrée en vigueur de la prescription électronique obligatoire des médicaments aux patients en ambulatoire a de nouveau été différée, et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2020. C'est ce que fait savoir l'INAMI dans un communiqué sur son site Web le 13/11/2018¹. Quelques exceptions à cette obligation resteront prévues, dont vous trouverez les détails dans le communiqué.

Sources spécifiques

¹ Communiqué de l'INAMI du 13/11/18, sur <https://www.inami.fgov.be/fr/nouvelles/Pages/prescription-electronique-medicaments-obligatoire-20200101.aspx>

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.